

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Jeudi 17 Mai 2018 à 18 H 30**  
**au Grand Salon de l'Hôtel de Ville**

**ORDRE DU JOUR**

**1 - COMMUNICATION DE DÉCISIONS**

**En vertu de la délibération prise par le Conseil Municipal du 29 mars 2014, complétée par la délibération du 15 décembre 2016, autorisant Monsieur le Maire à traiter les affaires énumérées à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé :**

**⇒ A l'établissement d'un contrat de prêt (alinéa 3°)**

- Avec la Caisse d'Épargne dans le cadre d'un réaménagement d'emprunt.

**⇒ A l'Établissement de marchés à procédure adaptée (alinéa 4°) :**

- Avec la Société LTBO ASCENSEURS pour le remplacement d'une porte du garage municipal.
- Avec la Société BET SIGMA pour la réalisation d'un diagnostic d'un réservoir enterré sis rue de Laufromont.
- Avec la Société S.F.E.P EXPLOITATION PLASTIQUES pour l'achat de chariots de tri pour les serres municipales.
- Avec la Société MAPLACE pour la maintenance du logiciel de billetterie du Musée de l'Image.
- Avec les sociétés S.R.D.E, SAGRAM, GSM pour des achats d'agrégats.
- Avec la Société PRET A PARTIR, pour la fourniture de titres de transport et de prestations associées dans le cadre des relations internationales et jumelages.
- Avec la Société ACERE pour une mission de maîtrise d'œuvre pour le renouvellement et le renforcement des réseaux d'eau potable et d'assainissement.
- Avec la Société SOCOSPRINT, pour des travaux de reprographie de divers documents de communication pour la Fête des Images 2018.
- Avec la SOCIETE D'APPLICATIONS ROUTIERES pour l'acquisition de produits de marquage routier urbain dans le cadre de divers travaux de réfection de voirie.
- Avec les Sociétés SOLVER, HENNEQUIN et THE TURF pour la fourniture de matériels pour les divers terrains de sport de la Ville.

- Avec la Société SAFEGE pour un avenant relatif au marché de maîtrise d'œuvre des travaux de reconversion des stations de traitement des eaux de la Vierge et de Dogneville.
- Avec les Sociétés BATI 3000, POIROT STEPHANE, VANNSON, JOLY FILS, HOUILLON, GALLOIS, CPIS, FMT DIVOUX, MGI CHAUFFAGE, SOLVOSGES pour des travaux de réhabilitation du groupe scolaire Ambrail.
- Avec l'association AS GOLF DES IMAGES pour la gestion de l'accueil du golf municipal.
- Avec la Société ELECTIS, pour l'acquisition de coffrets de comptage électrique pour les diverses manifestations organisées par la Ville d'Epinal.

**⇒ Au louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans (alinéa 5°) :**

- Au profit du centre de gestion des Vosges, pour la mise à disposition d'un local, sis place d'Avrinsart.
- Au profit de Madame Johanna RIONDE, pour la mise à disposition d'un appartement, sis rue Charles Renel.

**⇒ Au règlement des honoraires d'avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts (alinéa 11°) :**

- Avec la Société ALLEX pour des frais d'honoraires dans le cadre de la procédure de mise en fourrière des véhicules en stationnement gênants ou abusifs.
- Avec Monsieur OLIVIER CHARDOT, géomètre expert, pour le règlement d'honoraires relatifs à des relevés topographiques.
- Avec le CABINET BEX pour des frais d'expertise relatifs à un diagnostic amiante.

**⇒ À la demande d'attribution de subventions par tout organisme financeur (alinéa 26°) :**

- Auprès du Conseil Départemental des Vosges, pour les projets suivants :
  - Des travaux d'amélioration de l'éclairage public, route de Jeuxy
  - Des travaux de réhabilitation de la passerelle du cours.

## **2 – DIRECTION GÉNÉRALE**

### **2/1 – Motion de soutien au plan en faveur des Quartiers Politique de la Ville dans le cadre du plan BORLOO.**

Le Conseil Municipal est appelé à approuver une motion de soutien relative aux propositions du plan en faveur des Quartiers Politique de la Ville dans le cadre du plan BORLOO.

### **2/2 – Projet « EPINAL AU CŒUR », lauréat du programme national « Action Cœur de Ville »**

Le Conseil Municipal est appelé à autoriser la contractualisation avec l'Etat dans le cadre du programme « Action Cœur de Ville », et à autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte afférent au projet.

### **2/3 – Avenant n° 2 à la convention de gestion administrative du fonds d'indemnisation des commerçants avec la Chambre de Commerce et d'Industrie des Vosges**

Le Conseil Municipal est appelé à approuver l'avenant n° 2 à la convention de gestion administrative du fonds d'indemnisation destiné aux commerçants potentiellement impactés par les travaux de requalification du centre-ville historique avec la Chambre de Commerce et d'Industrie des Vosges, relatif à l'extension du périmètre d'indemnisation, et à autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ledit avenant et tout document afférent.

### **2/4 – Avenant n° 8 à la convention de délégation de service public du stationnement payant**

Le Conseil Municipal est appelé à approuver l'avenant n° 8 à la convention de délégation du service public du stationnement payant avec la Société Q-PARK relatif à la mise en place de mesures de gratuité et à la création de nouveaux abonnements, et à autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ledit avenant et tout document afférent.

### **2/5 – Reconnaissance d'utilité publique des loyers versés à la SCI LES LAURIERS**

Le Conseil Municipal est appelé à approuver le principe d'une reconnaissance d'utilité publique des dépenses liées au versement de loyers à la SCI Les Lauriers du 1<sup>er</sup> janvier 2006 au 31 mars 2014.

### **2/6 – Protocole transactionnel**

Le Conseil Municipal est appelé à approuver l'autorisation d'une procédure de préemption avec la SCI IMMO PLUS et l'Association Tutélaire des Vosges relative à un bâtiment situé 23 rue de la Maix, et à autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document afférent.

### **2/7 – Adhésion au Conseil d'Architecture, Urbanisme et Environnement des Vosges**

Le Conseil Municipal est appelé à approuver l'adhésion de la Ville d'Epinal au Conseil d'Architecture, Urbanisme et Environnement des Vosges, et à autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document y afférent.

## **2/8 – ZAC de LAUFROMONT**

Le Conseil municipal est appelé à modifier le prix de cession des parcelles cadastrées AR 80 à 82, 84 à 89 et AS 602 à 605 situées ZAC de LAUFROMONT ; ainsi qu'à modifier la délibération du 16 novembre 2017, et à autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à ce dossier.

## **2/9 – Convention d'aménagement**

Le Conseil Municipal est appelé à approuver le principe d'utilisation du réseau existant sur les parcelles voisines cadastrées AH 63, 114, 116 et 118 appartenant à la commune de Jeuxy sur le territoire de la Ville d'Epinal et à autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention fixant les modalités de cet aménagement.

## **2/10 – Dénomination d'une esplanade**

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur la dénomination de l'esplanade du Musée de l'Image d'Epinal.

## **2/11 – Demandes de subventions**

**2/11.1** – Le Conseil Municipal est appelé à autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter toute subvention et tout financement dans le cadre du projet de travaux de réaménagement du Musée de l'Image d'Epinal, et à signer tout acte afférent dans ce cadre.

**2/11.2** – Le Conseil Municipal est appelé à autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter toute subvention et tout financement dans le cadre du projet de travaux de restauration de la Basilique Saint-Maurice, et à signer tout acte afférent dans ce cadre.

## **3 – AFFAIRES FINANCIÈRES**

### **3/1 – Déplacements des élus dans le cadre d'un mandat spécial**

Le Conseil Municipal est appelé à approuver le déplacement des élus dans le cadre d'un mandat spécial.

### **3/2 – Contributions budgétaires**

Le Conseil Municipal est appelé à approuver le versement d'une contribution budgétaire aux syndicats suivants :

**3/2.1** – Syndicat Intercommunal Scolaire du Secteur d'Épinal (S.I.S.S.E) pour un montant de 144.608,69 €.

**3/2.2** – Syndicat Mixte Départemental d'Assainissement Non Collectif des Vosges (S.M.D.A.N.C.) pour un montant de 90 €.

## **4 – AFFAIRES TECHNIQUES**

### **4/1 – Compétence optionnelle éclairage public**

Le Conseil Municipal est appelé à ne pas transférer la compétence optionnelle « éclairage public » au Syndicat Mixte Départemental d'Electricité des Vosges, et à autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte afférent.

### **4/2 – Avenant n° 4 relatif au marché d'exploitation des installations thermiques et aérauliques**

Le Conseil Municipal est appelé à autoriser Monsieur le Maire à signer avec ENGIE ENERGIE SERVICES l'avenant numéro 4, relatif au marché d'exploitation des installations thermiques et aérauliques de la ville d'Epinal, et à autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte afférent.

## **5 – AFFAIRES GÉNÉRALES ET ÉCONOMIQUES**

### **5/1 – Application du régime forestier par restructuration foncière**

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur les mesures envisagées dans le cadre de l'application du régime forestier par restructuration foncière, et à autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte afférent.

### **5/2 – Acquisitions**

**5/2.1** – Le Conseil municipal est appelé à approuver l'acquisition d'une parcelle cadastrée AL 642, d'une emprise foncière de 232 m<sup>2</sup>, située quai Michelet à Epinal, et à autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document y afférent.

**5/2.2** – Le Conseil Municipal est appelé à approuver l'acquisition à l'euro symbolique d'une parcelle cadastrée AV 557 située avenue Kennedy à Epinal, et à autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document y afférent.

### **5/3 – Cessions**

**5/3.1** – Le Conseil Municipal est appelé à approuver la cession des lots 16 et 18 d'un immeuble cadastré AE 410 situé 10, rue Côte Cabiche, et à autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à ce dossier.

**5/3.2** – Le Conseil Municipal est appelé à approuver la cession des parcelles cadastrées BM 447 et BM 448 situées rue Charles Perrault, et à autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à ce dossier.

**5/3.3** – Le Conseil municipal est amené à approuver la cession des parcelles cadastrées BX 140, 142, 147, 149 à 152 situées avenue de Saint-Dié, et à autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à ce dossier.

#### **5/4 – Convention de passage de réseau**

Le Conseil Municipal est appelé à approuver la convention de passage de réseau avec « SNCF réseau » portant sur l'installation et l'exploitation du réseau d'assainissement et d'eau potable, rue du Bambois à Epinal, et à autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à ce dossier.

#### **5/5 – Constitution de servitudes de réseaux électriques au profit d'ENEDIS**

Le Conseil Municipal est appelé à approuver la constitution de plusieurs servitudes pour l'installation de lignes électriques au profit d'ENEDIS, et à autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à ce dossier.

### **6 – AFFAIRES SPORTIVES ET DE LA JEUNESSE**

#### **6/1 – Communauté d'Agglomération d'Épinal**

Le Conseil Municipal est appelé à approuver l'avenant n° 5 à la convention de partenariat, permettant aux habitants de la Communauté d'Agglomération d'Épinal de bénéficier de tarifs réduits pour l'accès à différents équipements et services sportifs et culturels de la Ville d'Épinal, fixant les conditions de la participation financière de la Communauté d'Agglomération pour l'année 2018, et à autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ledit avenant et tout document afférent.

#### **6/2 – Versement de subventions**

Le Conseil Municipal est appelé à approuver le versement de subventions exceptionnelles au profit des associations sportives spinaliennes suivantes :

- Club de lutte d'Épinal, pour un montant de 500 €
- SAS FOOTBALL EPINAL, pour un montant de 500 €
- Club de Canoë-Kayak de Golbey Epinal Saint-Nabord, pour un montant de 1.500 €.

### **7 – AFFAIRES SCOLAIRES**

#### **7/1 – Organisation horaire des écoles à la rentrée 2018**

Le Conseil Municipal est appelé à approuver l'organisation horaire des écoles spinaliennes à la rentrée selon deux formules, à autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à effectuer toutes les démarches nécessaires pour la mise en place de cette organisation du temps scolaire à la rentrée 2018, et à solliciter toute subvention dans ce cadre.

## **8 – ANIMATION ET PROMOTION**

### **8/1 – Prix Philippe SEGUIN**

Le Conseil Municipal est appelé à approuver la remise du prix Philippe SEGUIN, prix de la Ville d'EPINAL à Madame Morgane RICHARD, récompensant le meilleur étudiant de la licence de droit du Centre d'Etudes Juridiques d'Epinal, promotion 2016/2017, pour un montant de 200 €.

### **8/2 – Défis du Bois**

Le Conseil Municipal est appelé à approuver la convention d'objectifs avec l'École Nationale Supérieure des Technologies et Industries du Bois – Université de Lorraine et la Communauté d'Agglomération d'Épinal fixant les conditions financières et d'organisation pour les « Défis du Bois » pour l'année 2018, et à autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention correspondante et tout document afférent à ce dossier.

### **8/3 – Conventions de partenariat**

**8/3.1** – Le Conseil Municipal est appelé à approuver le projet de convention de partenariat avec la Caisse Primaire d'Assurance Maladie des Vosges relative à l'organisation de la 31<sup>ème</sup> édition de la Marche de la Santé, qui se déroulera le 2 septembre 2018, et à autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention et tout document afférent.

**8/3.2** – Le Conseil Municipal est appelé à approuver le projet de convention de partenariat avec l'association Pl'asso Jeux relative à l'organisation du festival « Jeux et Cie », qui s'est déroulé du 9 au 11 mars 2018, et à autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention et tout document afférent.

**8/3.3** – Le Conseil Municipal est appelé à approuver la convention de partenariat avec l'association Zinc Grenadine relative à l'organisation de la 17<sup>ème</sup> édition de la fête régionale du livre jeunesse « Zinc Grenadine » qui s'est déroulée du 6 au 8 avril 2018 et à autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention et tout document afférent.

### **8/4 – Versement de subventions**

**8/4.1** – Le Conseil Municipal est appelé à approuver le versement d'une subvention d'accompagnement à l'association « UNC AFN » dans le cadre de l'organisation d'une journée conférence qui s'est déroulée le vendredi 20 avril 2018 au Centre des Congrès pour un montant de 2.491,20 €.

**8/4.2** – Le Conseil Municipal est appelé à approuver le versement d'une subvention exceptionnelle à la Chambre des Métiers et d'Artisanat des Vosges dans le cadre de l'organisation du festival des métiers qui s'est déroulé du 15 au 17 mars 2018, pour un montant de 2.000 € et à approuver le versement d'une subvention d'accompagnement pour la location de salles ou de matériel au Centre des Congrès pour un montant de 1.200 €, pour l'organisation dudit Forum.

**8/4.3** – Le Conseil municipal est appelé à approuver le versement de subventions d'accompagnement complémentaires, ajoutant le montant de la TVA, pour la location de salles ou de matériel au Centre des Congrès au profit des organismes suivants :

- Association Pl'asso Jeux, pour un montant de 400 €
- Chambre de Commerce et d'Industrie des Vosges, pour un montant de 80 €
- École Nationale Supérieure des Technologies et Industries du Bois, pour un montant de 120 €.
- Inspection Académique des Vosges, pour un montant de 40 €

## **9 – AFFAIRES CULTURELLES**

### **9/1 – Fête des Images**

Le Conseil Municipal est appelé à approuver l'organisation de la « Fête des Images » qui se déroulera du 21 au 23 juin 2018 et à autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter toute subvention pour cette opération, et à signer tout acte afférent à cette manifestation.

### **9/2 – Convention avec le Conseil Départemental des Vosges pour la création d'un billet « faveur »**

Le Conseil Municipal est appelé à autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer avec le Conseil Départemental des Vosges la convention définissant les modalités d'obtention d'un billet tarif réduit au Musée de l'Image et au Musée Départemental d'Art Ancien et Contemporain.

### **9/3 – Convention avec le Centre Pompidou-Metz et le Conseil Départemental des Vosges pour l'organisation des expositions « Couples modernes » et « Couples »**

Le Conseil municipal est appelé à autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer avec le Centre Pompidou-Metz et le Conseil Départemental des Vosges la convention dans le cadre des expositions « Couples Modernes » et « Couples », qui se déroulent respectivement du 28 avril au 20 août 2018 et du 5 mai 2018 au 31 août 2018.

### **9/4 – Guide des musées**

Le Conseil Municipal est appelé approuver la participation de la Ville au Guide des Musées visant à valoriser les musées et manifestations culturelles de l'été 2018, et à autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention réglant les modalités de cette édition.

### **9/5 – Convention avec la Caisse d'Epargne et de Prévoyance de Lorraine Champagne Ardenne pour l'organisation du festival "Rues et Cies"**

Le Conseil Municipal est appelé à autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer avec la Caisse d'Epargne et de prévoyance de Lorraine Champagne Ardenne la convention dans le cadre d'un partenariat pour le festival de spectacles de rue « Rues et Cies » qui se déroulera du 15 au 17 juin 2018.

## **9/6 – Adhésion à l’association « INTERBIBLY »**

Le Conseil Municipal est appelé à approuver l’adhésion de la Ville d’Epinal à l’association INTERBIBLY, et à autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document y afférent.

## **10 – AFFAIRES SOCIALES**

### **10/1 – Versement de subventions**

Le Conseil Municipal est appelé à approuver le versement de subventions aux organismes suivants :

- Association Saint-Vincent-de-Paul des Vosges – Conférence Saint Cyrille d’Epinal, pour la réalisation de travaux de rénovation, pour un montant de 3.103,65 €
- Association MIRADOR, pour une aide aux frais de fonctionnement des formations et des ateliers de gestion et résolution des conflits, pour un montant de 2.664 €
- Association Jeunesse et Cultures, pour l’organisation des ateliers manuels pédagogiques 2017, pour un montant de 4.500 €.

## **11 – PERSONNEL**

### **11/1 – Création d’instances paritaires communes**

Le Conseil Municipal est appelé à approuver l’installation d’instances paritaires communes à la Ville d’Epinal et au Centre Communal d’Action Sociale.

### **11/2 – Fixation du nombre de représentants dans les instances paritaires communes**

Le Conseil Municipal est appelé à fixer le nombre de représentants au Comité Technique et au Comité d’Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail.

### **11/3 – Tableau des effectifs**

Le Conseil Municipal est appelé à approuver la modification du tableau des effectifs.